

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2025

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE17

présenté par

Mme Bamana, M. Amblard, M. Barthès, M. de Lépinau, M. Falcon, Mme Grangier, Mme Laporte,
Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, M. Loubet, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Rivière
et M. Weber

ARTICLE 11

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les candidatures à ces marchés publics doivent comporter la participation d'entreprises et de sous-traitants mahorais. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une des meilleurs manières de faire revenir de l'emploi dans l'archipel est de faire en sorte que les entreprises mahoraises participent à la reconstruction de l'archipel afin que l'argent public employé à cette reconstruction profite aux entreprises, artisans et salariés de l'archipel et ainsi à sa population.